



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **Mercredi 30 janvier 2013 à 18h30** le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Raymond CIRIO, Premier Adjoint.**

CONVOCAATION

Date	24/01/2013
Affichage	24/01/2013

Etaient Présents : MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, MARCHELLO Marie, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, PEYTHIEU Eric, FABRE Mireille, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	17	16

Etaient Représentés :

MARCADET Didier pouvoir à FROMM Gérard.
PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
CODURI Laetitia pouvoir à RAPANOEL Séverine.
BRUNET Pascale pouvoir à NICOLOSO Alain.
BOVETTO Fanny pouvoir à POYAU Aurélie.
FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
VALDENNAIRE Catherine pouvoir à NUSSBAUM Richard.

THEME : DIVERS 1.

OBJET : RBEA – MONTANT DE LA PARTICIPATION DES TRAVAUX.

Absents-Excusés :

FROMM Gérard, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, MARCADET Didier, PETELET René, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, CODURI Laetitia, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny, RAPANOEL Séverine, FERRUS Christian, VALDENNAIRE Catherine, ROUBAUD Sabin.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Raymond CIRIO.

Lors de la séance du 6 décembre 2012, le Conseil d'Administration de la RBEA a décidé de modifier le montant de la facturation de la participation aux travaux d'investissements en fonction du débit horaire du compteur et en application du nombre d'Unité de Logement (appartement, maison, local professionnel, ...).

Le compteur d'eau de diamètre 15 mm servira désormais de base référence pour la tarification à appliquer pour une Unité de Logement.

Le Conseil d'Administration de la RBEA a fixé le montant de la « participation travaux » à 2,51 € par mois pour l'abonnement de base de 15 mm de diamètre à partir du 1^{er} janvier 2013.

La valeur tarifaire des autres diamètres des compteurs est calculée en multipliant le rapport linéaire entre le débit et le diamètre, selon le tableau ci-après :

Diamètre Compteur	Débit horaire Compt. m3/h	Rapport	Partic. Travaux €/mois	Partic. Travaux 12 mois	Nombre compteurs Installés	Base Catégorie U.L.
15	3	1	2.51	30.12	6 902	9 291
20	5	1.6667	4.1833	50.20	194	156
25	7	2.3333	5.8567	70.28	44	32
30	10	3.3333	8.3667	100.40	45	29
40	20	6.6667	16.7333	200.80	82	44
60	40	13.3333	33.4667	401.60	27	10
80	60	20.0000	50.2000	602.40	14	8
100	100	33.3333	83.6667	1004.00	6	3

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver cette revalorisation à compter du 1^{er} janvier 2013 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Gérard FROMM, DAERDEN Francine, DUFOUR Maurice, PETELET Renée, POYAU Aurélie, NICOLOSO Alain, AIGUIER Yvon, RAPANOEL Séverine, ROUBAUD Sabin n'assistent pas à la séance déclarative du conseil municipal, sont sortis de la salle du conseil et ne prennent pas part au vote, en référence à l'article L2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Sont illégales les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires* ».

POUR : 12

CONTRE : 1 (ESCALLIER Karine).

ABSTENTION : 5 (ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, NUSSBAUM Richard, SEZANNE Philippe).

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

TRANSMIS LE 06 FEV. 2013
PUBLIÉ LE 06 FEV. 2013
NOTIFIÉ LE 08 FEV. 2013

Le Maire,
Gérard FROMM

